Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID: 056-878114107-20230313-20230313006-DE

# Séance du 13 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars 2023 à 20h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

#### MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : JL. GUENNEC, N. SOULIER, G. CHATELAIN, R. JUHEL, V. LE BIHAN, H. JUGEAU, D. ROUSSELOT, S. LUCAS, M. THUILLIER.
- O Collège des professionnels : PP. AUBERTIN, L. CLEMENT, F. DESARD, C LEBORGNE, N. LENOBLE, S. MAUGER.
- o Collège des personnalités qualifiées : P. PAINVIN.

### MEMBRES REPRESENTES

- o Collège des élus : T. GROLLEMUND donne pouvoir à PP. AUBERTIN ; K. LE PORT donne pouvoir à S. LUCAS
- o Collège des professionnels : /
- Collège des personnalités qualifiées : D. GUEGAN donne pouvoir à H. JUGEAU

#### MEMBRES ABSENTS

o Collège des élus : /

o Collège des professionnels : D. MICHAUD, M. LE POETVIN

Collège des personnalités qualifiées : /

Également présents :

J. FROGER – Directeur par intérim de l'office de tourisme

G. PAILLET - Adjointe de direction de l'Office de tourisme

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 16 > votants : 19

Date de convocation :

le 6 mars 2023

### Délibération n° 2023-03-13-006

## Finances: Vote des Budgets Primitifs 2023

Les membres du Comité de Direction ont reçu le Budget Prévisionnel 2023 de l'Office de Tourisme.

Conformément à l'article L1612-4 du Code des Collectivités, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections (Fonctionnement et Investissement). Le CGCT (art L1612-6 et -7) autorise toutefois un sur-équilibre budgétaire. Il est ainsi admis la possibilité de présenter un excédent de la section d'investissement et un excédent de la section fonctionnement provenant des résultats du Compte Administratif précédent.

Le budget primitif suivant, proposé par le Président du COmité de DIRection, est approuvée à l'unanimité par le COmité de DIRection :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	595 173,48 €
RECETTES	926 299,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	82 402,00 €
RECETTES	152 822,59 €

Fait à Le Palais, le 15 mars 2023

Pierre-Paul AUBERTIN
Président du COmité de DIRection de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer